

NOMMER LES MODES DE VISITES

Thésaurus concerné : Thésaurus du mode de visite

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise, le personnel administratif, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer les modes de visite ?

Les modes de visites évoluant au-delà du seul qualificatif de type de visite (tel qu'envisagé dans la recommandation HAS) peuvent désormais être renseignés dans les dossiers, le mode présentiel, les pratiques à distance, comme le recours à la téléconsultation.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des modes de visite ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Date, motif de l'examen (examen d'embauche, examen périodique, examen de préreprise ou de reprise, examen à la demande du travailleur ou de l'employeur, etc.), qualité du demandeur.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ Descriptif du Thésaurus du mode de visite

Ce Thésaurus comprend 4 libellés actifs :

- Présentielle,
- Téléconsultation,
 - o téléconsultation avec visioconférence,*
 - o téléconsultation sans visioconférence.*

Chaque libellé est associé à un code numérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de neuf digits.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus *ad hoc* répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

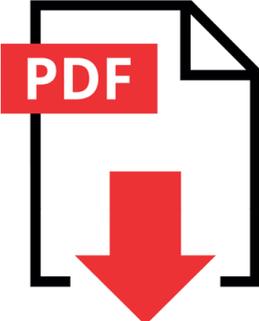
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus du mode de visite entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2021 et 2022](#) » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus du mode de visite entre les versions 2021 et 2022.

La version 2022 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



Télécharger le Thésaurus du mode de visite (Cf. annexe n°41)